

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3092

16 décembre 2011

SOMMAIRE

Apollo (EU) Germany S.à r.l.	148395	Brederode International S.à r.l.	148405
Apple-Tree S.A., SPF	148394	B.R.F. S.A.	148403
Arca.Com S.à r.l.	148394	Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l. ...	148398
Ardor Capital S.A.	148395	BSG Resources Luxembourg S.à r.l.	148415
Ardor Investment S.A.	148395	BTG Concept S.A.	148407
Ardys S.A.	148398	Buro Design S.à r.l.	148416
Aroga S.A.	148399	Digipar Investments S.A.	148398
Aronda S.A.	148399	Dusseldorf Arcaden Luxco	148399
ART-D	148400	Energie 5 Holding S.A.	148399
Art Dental S.à r.l.	148400	Eurofins Genomics Holding LUX	148403
Artic Investments S.A.	148400	Eurofins Genomics LUX Holding	148403
Aspidistra International S.A., SPF	148400	Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A.	148404
Aswi 2 S.A.	148401	Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l. .	148379
Atrinity S.A.	148401	GTCR Gridlock International (Luxem- bourg) S.à r.l.	148407
Avita S.A.	148402	Hess Collection S.A.	148415
Axiome Audit S.à r.l.	148402	Hess Holding S.A.	148408
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	148405	International & American Realty S.A. ...	148394
Bass.Com S.A.	148404	Itaca Finance S.A.	148409
Bateman Luxembourg S.A.	148406	ITACA Finance S.à r.l.	148409
BB EFC	148404	Lanchester S.A.	148402
Bel International S.A.	148406	Maxwell Trading & Investment S.A.	148370
Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	148405	Nakré S.A.	148380
Bellizzi Immo S.A.	148408	Orvieto S.A.	148406
Benares S.A.	148406	Paunsdorf/Zwickau Arcaden	148415
Bifund S.A.	148414	Private Holdings of Investments Luxem- bourg S.A.	148401
B.I. Marie-Claire WALERS S.à r.l.	148403	Saipem Maritime Asset Management Lu- xembourg S.à r.l.	148401
Bla Investments S.A.	148414	San Faustin S.A.	148416
B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A.	148403	SNT Telecom Holding S.A.	148397
Bohrer Design S.à r.l.	148405		
Bourkel, Pavon & Partners S.A.	148414		

Maxwell Trading & Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.397.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twenty-seventh day of October.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Parfiso S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.133,

hereby represented by two of its directors, being:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally in L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and
- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

Such party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name – Purpose – Duration – Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a public company limited by shares (société anonyme) governed by Luxembourg laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Maxwell Trading & Investment S.A.

Art. 3. Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

In the event that the sole director or, as the case may be, the board of directors, determines that extraordinary political, economic or social events occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be notified to any interested parties by the sole director or, as the case may be, by the board of directors.

The Company may establish branches or other offices both in Luxembourg or abroad.

Title II – Capital – Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) divided into 32,000 (thirty-two thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully subscribed and paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 7. Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one (1) owner per share.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of the shareholders shall be kept at the registered office by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of the shares held by that shareholder and the payments made on the shares, as well as details and dates of any transfer.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The Company's shares are freely transferable.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. When the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital.

Title III – Management

Art. 8. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors and which may include one (1) or several type A directors and one (1) or several type B directors.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director exercising the powers of the board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. The director(s) shall be appointed for a maximum period of six (6) years, renewable without limit, by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders. The remuneration, if any, of the director(s) shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the board of directors, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 9. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole director or the board of directors, as the case may be.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole director, or in case of a board of directors, by the joint signatures of one (1) type A director and one (1) type B director.

The sole director or the board of directors, as the case may be, may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The sole director or the board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 10. Board of directors. Where the Company is managed by a board of directors, the board elects among its members a chairman, who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be a director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. None notice shall be required when waived by the consent of each director or when all the directors are present or represented.

Meetings of the board of directors shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as determined from time to time by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg, permitting their identification and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented not less than one half (1/2) of the total number of directors including at least one (1) type A director and at least one (1) type B director, in case of appointment of different types of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting by the affirmative vote of not less than one half (1/2) of the directors present and represented who voted and did not abstain, including the favourable vote of one (1) type A director and one (1) type B director (including by way of representation) in case of appointment of different types of directors.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two (2) directors.

Art. 11. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV – Shareholders meetings

Art. 12. Sole shareholder or plurality of shareholders. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders represents all the shareholders of the Company. All the shareholders shall be bound with those resolutions.

Art. 13. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, or failing that by shareholders representing more than ten percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, stating the time and place of the meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice convening a general meeting.

None notice shall be required when waived by the consent of each shareholder, or when all the shareholders are present or represented.

Art. 14. Attendance – Representation. Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in written another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not to be a shareholder of the Company.

Each shareholder may participate to a general meeting of shareholders by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means, permitting their identification and allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

Art. 15. Proceedings. Any general meeting shall be presided by the chairman of the board of directors (if any) or by a person designated by the board of directors. The chairman of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented. The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board (bureau) of the general meeting.

Art. 16. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxyholder prior to the opening of the proceedings of the general meeting.

At all general meetings, the required quorum shall be that provided for by applicable law, if any.

Resolutions at ordinary general meetings will be passed by majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

Resolutions as to amendments of the Articles, taken at extraordinary general meetings having the required attendance, shall be voted if approved by a two-thirds (2/3) majority of votes of the shareholders present or represented, unless otherwise required by Law.

Art. 17. Minutes. The minutes of the general meeting shall be signed by each of the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholder or proxyholder, who so request.

The resolutions adopted by the sole shareholder shall be documented in writing and signed by the sole shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the sole shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any director.

Art. 18. Annual general meeting. An annual general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the 1st Tuesday of June at 11 a.m. or on the following day if such day is a public holiday.

Title V – Financial year – Balance sheet – Profits - Audit

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2012.

Art. 20. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors or the sole director, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders' meeting within six (6) months of the closing of the financial year.

Fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 21. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 22. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 23. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the general meeting of shareholders and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

If one or more qualified auditors are appointed, then no statutory auditors need be appointed.

Title VI – Dissolution – Liquidation

Art. 24. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by means of a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution

approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator(s). At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 32,000 (thirty-two thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Parfiso S.A., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,000 (thirtytwo thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Jacek Andrzej WOLAK, Director, professionally residing at 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg,

is appointed as type A director,

a. Mr Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

b. Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

c. Mr Patrice YANDE, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg; and

d. Mrs Claudia HERBER, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg.

are appointed as type B director.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

2) EXAUDIT S.A., a public limited liability company, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under the number B 124.982 is appointed as statutory auditor (réviseur d'entreprises).

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

3) The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Parfiso S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 125.133,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme – Dénomination – Objet – Durée – Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Maxwell Trading & Investment S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Lorsque l'administrateur unique ou, selon les cas, le conseil d'administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent ou sont de nature à compromettre les activités normales au siège social de la Société ou la communication aisée avec le siège social ou entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, restera, nonobstant ce transfert temporaire, une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires devront être notifiées par l'administrateur unique, ou selon les cas, le conseil d'administration aux personnes concernées.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital – Actions

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 32.000 EUR (trente-deux mille euros) divisé en 32.000 (trente-deux mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, de temps à autre, par résolution prise par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution des actionnaires approuvée à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société au siège social et contiendra le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire et les paiements effectués sur ses actions ainsi que les détails sur les transferts des actions avec leur date.

Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

Les actions sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres actions dans le cadre d'une réduction de son capital social par l'annulation des actions rachetées, suivant les termes et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est établi par référence à la valeur nominale de chaque action rachetée, ou s'il est plus élevé que le montant total des sommes distribuables conformément au droit des actions rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est plus élevé que la valeur nominale des actions à racheter, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles pour le surplus du prix de rachat;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par un vote de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts; et

(iii) les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Titre III - Administration

Art. 8. Nomination des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration qui sera composé d'au moins trois administrateurs et qui inclura un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie B.

Par exception à ce qui précède, en cas d'actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique qui exercera seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans, renouvelable sans limite, par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence de l'administrateur unique ou, selon les cas, du conseil d'administration.

La Société est liée à l'égard des tiers par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) administrateur de type A et d'un (1) administrateur de type B.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon les cas, peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. L'administrateur unique ou le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants et/ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) de la Société.

Art. 10. Conseil d'administration. Lorsque la Société est dirigée par un conseil d'administration, le conseil élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des administrateurs y a renoncé, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au Grand Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit tel que déterminé de temps à autre par le conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand Duché de Luxembourg, permettant son identification et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quel qu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié (1/2) du nombre total des administrateurs incluant au moins un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié (1/2) des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus, y inclus un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B (y compris par voie de représentation) dans les cas où plusieurs types d'administrateurs ont été nommés.

La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs produisent le même effet que les résolutions prises au cours d'une réunion du conseil d'administration. De telles résolutions seront contresignées, chacune d'entre elles sera réputée originale et prises toutes ensemble constitueront un seul et unique document.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 12. Actionnaire unique ou pluralité d'actionnaires. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

A l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société sont consignés dans des minutes ou établis par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Tous les actionnaires sont liés par ces résolutions.

Art. 13. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant plus de 10 pour cent (10%) du capital social de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'existe pas d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de l'urgence doivent être mentionnées dans la dite convocation.

Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des actionnaires y a renoncé, ou lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés

Art. 14. Présence – Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Tout actionnaire peut prendre part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication semblable, permettant leur identification, et permettant à l'ensemble des actionnaires participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité. Une telle participation équivaut à la participation en personne à cette assemblée.

Tous les actionnaires sont autorisés à participer et prendre la parole à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Procédure. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le président du conseil d'administration, s'il en existe, ou par une personne désignée par le conseil d'administration. Le président de l'assemblée générale désignera un secrétaire. L'assemblée générale élira un (1) scrutateur qui sera choisi parmi les actionnaires présents ou représentés. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Vote. Une liste de présence, indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquels ils prennent part au vote, sera signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Lors de toutes les assemblées générales, le quorum requis sera celui tel que prévu par la loi, s'il y a lieu.

Les résolutions prises lors des assemblées générales ordinaires seront adoptées à la majorité des voix, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts, prises en assemblée générale ayant le nombre de présents requis, ne pourront être adoptées que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, sauf disposition contraire de la Loi.

Art. 17. Procès verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et pourront être signés par tout actionnaire ou un mandataire qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'actionnaire unique seront documentées par écrit et signées par l'actionnaire unique.

Les copies ou extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique ou par les procès verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, devront être signés par président ou tout actionnaire.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée en vue d'approuver les derniers comptes annuels clôturés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société, le 1^{er} mardi du mois de juin à 11 heures ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social – Comptes sociaux – Profits – Audit

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute le jour de la constitution de la Société et qui se clôturera le 31 décembre 2012.

Art. 20. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à l'actionnaire unique à l'assemblée générale des actionnaires dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, chaque actionnaire peut consulter le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société ainsi que des documents mentionnés à l'article 73 de la Loi.

Art. 21. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'actionnaire unique, ou en cas de pluraliste d'actionnaires, par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 23. Audit. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution – Liquidation

Art. 24. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 25. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. L'actionnaire unique ou l'assemblée des actionnaires, selon les cas, déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription – Paiement

La totalité des 32.000 (trente-deux mille) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par Parfiso S.A., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant d'EUR 32.000 (trente deux-mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Jacek Andrzej WOLAK, Directeur, demeurant professionnellement à 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg,

est nommé administrateur de type A.

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

b) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

d) Madame Claudia HERBER, employée privée, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

sont chacun nommés administrateurs de type B.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2) EXAUDIT S.A., ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.982 est nommé commissaire aux comptes.

Le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3) Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, agissant comme dit ci-avant, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150677/521.

(110175561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 17 août 2011, que Field Point II a transféré 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Field Point III, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B122.586.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Field Point III 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011154975/19.

(110180539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Nakré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.383.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Exentor Trading Limited, a company incorporated and existing under the Cyprus Law, having its registered office at 7, Florinis, Greg Tower, 6th Floor, PC 1065 Nicosia (Cyprus), registered with the companies' register under number HE 212812, here represented by Mrs. Sherap BHUTIA, private employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich, by virtue of a proxy, given under private seal in Cyprus on October 13th, 2011.

Which proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. Nakré S.A. (the "Company") is established in the form of a Public Limited Company ("Société Anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one Sole Shareholder or several Shareholders.

The Company exists under the corporate name of "Nakré S.A.".

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors of the Company or, in the case of a Sole Director by a decision of the Sole Director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or, in the case of a Sole Director by a decision of the Sole Director.

In the event that, in the view of the Board of Directors or the Sole Director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object. The purposes of the Company are:

1. holding and management;
2. study, design, planning and creation of original solutions for collections of leather goods, items of clothing, footwear and accessories of all kinds excluding none and including therein as mere examples, items for sport, toiletries, cosmetics, perfumery items, glasses in general and optical items, items of jewellery and costume jewellery, imitation jewellery articles for decoration of the person and the home, watches and clocks, trophies, furnishing products and products for the home, household items in general including mirrors, picture frames, ceramics and glass, paper and stationery products and items, catalogues, magazines and publications in general, gifts, as well as in general any related and/or complementary fashion product and/or product in any way connected to artistic and designer business in general;
3. purchase, use and sale, in any form, of both national and foreign brands, companies or company divisions, including the rental of any companies or company divisions for the sole purposes of achieving its company purpose; the carrying out of services and assistance to make better use of its own brands, licences and patents and/or those of third parties;
4. provision of commercial services which assist sales and showroom management, marketing, advertising and public relations services, technical-commercial planning, construction and commercial and industrial property restoration services, technical design, manufacture and prototype installation services for shop windows and exhibition stands, services relating to the organisation of shows and conferences, including with the turnkey formula, administrative management services, personnel management, technical, I.T., research and data processing services, as well as all the other activities which are functionally connected to the purposes indicated, including therein the assumption and granting of representations

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into four hundred (400) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter III. - Directors, Statutory auditor

Art. 7. Management. The Company shall be managed by a Board of Directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may elect by co-optation a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 8. Powers of the Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 9. Managing Director.

9.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company shall be conducted by the Managing Director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the General Meeting. The Managing Director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

9.2. The shareholders of the Company shall determine the remuneration of Managing Director and term of his/her office. The Managing Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting.

9.3 The Managing Director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the Board.

9.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the Managing Director shall make decisions only following the delegation of powers from the Board.

9.5. The Managing Director shall keep the Board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.

Art. 10. Management fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 11. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

In case of a sole director, the company will be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director, or in case of plurality of directors by the joint signature of two director, whereof necessarily the signature of the Managing Director.

Art. 13. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 15. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 16. Resolutions of the sole director, Minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 17. Statutory auditors, Independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Sole shareholder or general meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 30th day of June at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the

shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders. Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto. The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast. At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 26. Sole shareholder's resolutions, Minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 27. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of April in each year and ends on the last day of March in the following year.

Art. 28. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 29. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions. Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation. After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the party appearing Parlay Finance Company S.A., pre-named.

This party has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

Exentor Trading Limited, prementioned	400 shares
TOTAL:	400 shares

All the shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Transitional provisions

- 1) The first business year begins today and ends on March 31st, 2012.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2012.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole Shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1. Resolved to set at one (1) the number of the members of the Board of Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following person for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on March 31st, 2016:

Mrs. Janice ALLGROVE, private employee, born on May 7th, 1960 in London (Great-Britain), residing at 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of managing directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following person for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on March 31st, 2016 as managing director:

Mrs. Janice ALLGROVE, prenamed.

3. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect, with immediate effect, INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 75.354, as statutory auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year ending on March 31st, 2016.

4. The registered office of the company is set at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Exentor Trading Limited, une société constituée et existante sous le droit cyprote, avec siège social à L - 7, Florinis, Greg Tower, 6e étage, PC 1065 Nicosie (Chypres), inscrit au registre des sociétés sous le numéro HE 212812, ici représentée par Madame Sherap BHUTIA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Chypre et datée du 13 octobre 2011.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination , Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Nakré S.A. (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination «Nakré S.A.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'une Administrateur unique, par sa seule décision.

Si le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique.

Art. 3. Objet. La Société a pour objets:

1. Holding et gestion;
2. Étude, conception, planification et création de solutions originales pour collections d'articles de maroquinerie, de vêtements, chaussures et accessoires de tous types sans exception et y compris en guise de simples exemples les articles de sport, de toilette, les cosmétiques, les parfums, les lunettes en général et les articles d'optique, les bijoux et les bijoux de fantaisie, les articles de fantaisie pour la décoration de la personne et du domicile, les montres et horloges, les trophées, les articles d'ameublement et les produits domestiques, les articles ménagers en général y compris les miroirs, les cadres de photos, la céramique et le verre, le papier et les produits et articles de papeterie, les catalogues, magazines et publications en général, les cadeaux, ainsi que de façon générale un quelconque article de mode lié et/ou complémentaire et/ou produit lié d'une quelconque façon au domaine artistique et du design en général;
3. L'achat, l'utilisation et la vente, sous quelle forme que ce soit, de marques nationales et étrangères, d'entreprises ou de départements d'entreprise, y compris la location de quelconques entreprises ou départements d'entreprise dans l'unique but de réaliser son but social; la prestation de services et l'assistance afin de mieux utiliser ses propres marques, licences et brevets et/ou ceux de tierces parties;
4. La fourniture de services commerciaux qui facilitent les ventes et la gestion de la salle d'exposition, le marketing, la publicité et les services de relations publiques, la planification technico-commerciale, la construction ainsi que les services de restauration commerciale et de propriété industrielle, la conception technique, la fabrication et les services d'installation prototypiques pour devantures et stands d'exposition, les services liés à l'organisation de spectacles et conférences, y compris avec la formule clé en main, les services de gestion administrative, la gestion des ressources humaines, la technique, les T.I., la recherche et les services de traitement des données, ainsi que l'ensemble des autres activités fonctionnellement liées aux fins mentionnées, y compris l'hypothèse d'octroyer des représentations.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quarante mille euros (40.000.EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune et étant entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 9. L'Administrateur-Délégué.

9.1 La gestion quotidienne (c'est-à-dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société sera menée par l'Administrateur-Délégué,

Qui doit être un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'Assemblée Générale. L'Administrateur-Délégué est élu pour une durée n'excédant pas six(6) ans et est rééligible.

9.2. Les actionnaires de la Société déterminent la rémunération de l'Administrateur-Délégué et la durée de son mandat. L'Administrateur- Délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

9.3. L'Administrateur-Délégué doit se conformer aux instructions et directives(le cas échéant) du Conseil d'Administration.

9.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Délégué ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration.

9.5. L'Administrateur-Délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.

Art. 10. Rémunération et Dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 11. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en cas d'administrateur unique par la seule signature de l'administrateur-délégué ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 13. Conflit d'Intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 15. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 16. Résolutions de l'administrateur unique, Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 17. Commissaires aux comptes, Réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Associé unique, Assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 30^{ème} jour du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24 Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 26. Résolutions de l'associé unique, Procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'avril de chaque année et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 28. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 29. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Exentor Trading Limited	400 actions
TOTAL:	400 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées à leur valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 mars 2012.
- 2) La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2012.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à un (1) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant le 31 mars 2016:

Madame Janice ALLGROVE, employée privée, née le 7 mai 1960 à Londres (Grande-Bretagne), résidant au 16, rue Henri VII, L-1735 Luxembourg.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre d'administrateur-délégués et de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant le 31 mars 2016:

Madame Janice ALLGROVE, prémentionnée.

3. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.354, commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant le 31 mars 2016.

4. Décide de fixer le siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. Bhutia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2011. LAC/2011/46935. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150704/769.

(110174934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Apple-Tree S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.829.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154243/11.

(110180137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

International & American Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 44.414.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 novembre 2011 que:

- Les mandats des administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Marc MULLER, Expert Comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Frédéric MULLER, Expert Comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

et

- Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

et aux fonctions de Président du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de six ans:

- Marc MULLER, Expert Comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011155070/30.

(110181096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Arca.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 107.547.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154244/10.

(110179587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Ardor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 108.734.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154247/11.

(110180135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Ardor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.570.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154248/11.

(110180169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Apollo (EU) Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.600.

In the year two thousand and eleven on the twenty seventh day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of Apollo (EU) Germany S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 97.600, incorporated by deed of Maitre Gérard Lecuit, notary, on December 5, 2003, published in the Luxembourg Memorial C number 46 on January 14, 2004..

There appeared:

Apollo (EU) S.à r.l. (in liquidation), a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 89906 (the Partner), hereby represented by Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 26, 2011, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).
 2. Appointment of PT Romania S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
 5. Miscellaneous.
- III. The Sole Partner passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Partner resolves to appoint PT Romania S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Apollo (EU) Germany S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 97 600, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C N° 46 du 14 janvier 2004.

A comparu:

Apollo (EU) S.à r.l. (en liquidation), société à responsabilité limitée avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89 906 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 octobre 2011. Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales/actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de PT Romania S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer PT Romania S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé/l'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé/l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47967. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2011154239/115.

(110179744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SNT Telecom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.333.

—
suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} octobre 2011, il a été convenu ce qui suit:

- Le siège de la société est transféré du 74, rue de Merl

au: 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

- L'adresse de l'administrateur M. Gerhard Nellinger est changée en:

23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

- La démission du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES SARL

est acceptée avec effet immédiat.

- Est nommé Commissaire aux Comptes:

Autonome de Revision

10, rue de Medernach, L - 7619 Larochette

Mandat qui prendra fin le 1^{er} octobre 2017.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

SNT TELECOM HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011155510/22.

(110180541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.429.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 novembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions de MM. Kuy Ly Ang et Pierre Lalonde de leurs fonctions respectives de gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

- (i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg;
 - (ii) Mme Rita-Rose Gagné, avocate, résidant à 715 Upper Roslyn, Westmount, QC H3Y 1J2, Canada; et
 - (iii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.
- En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011154855/25.

(110180820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Ardys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.531.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154249/11.

(110180168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Digipar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.505.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 juillet 2011

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus,

L'Assemblée nomme les Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Giuseppe GANCI, Senior Analyst, né le 25 mai 1978 à Erice en Italie, avec adresse professionnelle au 61, Via Gottardo, 6900-Massagno (Suisse); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, né le 29 mai 1955 à Turi en Italie et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, né le 13 septembre 1967 à Algrange en France et demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur;

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire:

- La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIGIPAR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011154949/25.

(110180350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Aroga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.213.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154250/11.

(110180167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 novembre 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011154381/13.

(110179640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Aronda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.036.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154251/11.

(110180166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Dusseldorf Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.069.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 novembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions de MM. Kuy Ly Ang et Pierre Lalonde de leurs fonctions respectives de gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

- (i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg;
- (ii) Mme Rita-Rose Gagné, avocate, résidant à 715 Upper Roslyn, Westmount, QC H3Y 1J2, Canada; et
- (iii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dusseldorf Arcaden Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011154942/24.

(110180821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Art Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 67.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154252/9.

(110179979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

ART-D, Société Anonyme.

Siège social: L-9640 Boulaide, 2, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 84.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011154253/11.

(110179806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Artic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154254/10.

(110180116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Aspidistra International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.571.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154255/11.

(110180224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Aswi 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R.C.S. Luxembourg B 99.499.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154257/10.

(110179560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Atrinity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.288.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154258/11.

(110180222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 315.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.486.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l qui s'est tenue en date du 27 octobre 2011 au siège social que:

1. L'Assemblée a accepté la démission Monsieur Roberto STRANIERI, demeurant professionnellement au 19-21 route d'Arlon, aux fonctions de gérant de catégorie A avec effet immédiat.

2. L'Assemblée a accepté la démission Monsieur Paolo CROATTO, demeurant professionnellement au 1, Vingveien, Sola, N-4004 Stavanger (Norvège), aux fonctions de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

3. L'Assemblée a nommé Monsieur Egidio PALLIOTTO, demeurant professionnellement au 19-21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, aux fonctions de gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

4. L'Assemblée a nommé Monsieur Roberto STRANIERI, demeurant professionnellement au 19-21 route d'Arlon, aux fonctions de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011156070/22.

(110181209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.220.000,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 71.358.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 9 novembre 2011 que:

- Mr. Olivier Dorier, né le 25/09/1968 à Saint-Rémy, France et résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach a été nommé Gérant avec effet immédiat et pour une durée déterminée - le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

- Mr. Guido Sazbon, né le 19/07/1968 à Milano, Italie et résidant professionnellement à Via Foppa Vincenzo 5, 20144 MILAN, Italie a démissionné de ses fonctions d'Administrateur Unique de la Société avec effet immédiat.

- Comco S.A., avec un siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B112813, a été révoqué de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- Certifica Luxembourg S.A., avec un siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B86770, a été nommé Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et pour une durée déterminée - le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

- De transférer le siège social du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2011156016/26.

(110181272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 03 novembre 2011, le mandat de DE-LOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-67.895 au poste de Réviseur Indépendant a été renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 NOV. 2011.

Pour: LANCHESTER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Albanti / Valérie Woziniak

Référence de publication: 2011154500/17.

(110179533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Avita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.736.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154259/11.

(110180263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Axiome Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 78.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154260/9.

(110180044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

B.I. Marie-Claire WALERS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R.C.S. Luxembourg B 74.910.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154261/10.

(110179561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 100.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154262/9.

(110179812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

B.R.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 30.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011154263/11.

(110179987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Eurofins Genomics LUX Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Genomics Holding LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 154.226.

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959,

ici représentée par Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Bruxelles, 455, chaussée de Malines,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Genomics Holding LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1736 du 25 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B154226.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Genomics Holding LUX" en "Eurofins Genomics LUX Holding", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Genomics LUX Holding"."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.
Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L.Cozzani, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157049/40.

(110182197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Bass.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.079.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 octobre 2011

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Arthur THILL demeurant 148, route de Luxembourg L-7241 BERELDANGE en tant qu'Administrateur-délégué rétroactivement au 1^{er} janvier 2011 avec pouvoir de signature individuelle pour la gestion journalière de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour BASS.COM S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2011154276/15.

(110179817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Fairfield Exeter Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.493.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

FAIRFIELD EXETER LUXEMBOURG S.C.A.

Exeter Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2011154395/16.

(110179956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

BB EFC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BB EFC
SGG S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2011154278/12.

(110180113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 270.445,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2011.

*Certifié conforme et sincère
Pour la Société
Manfred Zisselsberger
Gérant*

Référence de publication: 2011154264/14.

(110179565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154266/10.

(110179515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Bohrer Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 109.633.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011154271/10.

(110179951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Brederode International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.271.

L'associé unique a pris acte de la démission de la société Fiduo S.A. anciennement dénommée Mazars S.A. et décide de mandater la société MAZARS Luxembourg S.A. représenté par son Associé Monsieur Laurent DECAEN en qualité de Réviseur d'entreprises agréée.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

*BREDERODE INTERNATIONAL S.à.r.l.
Pierre van der Mersch
Président*

Référence de publication: 2011154273/14.

(110180150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Benares S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 22.666.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 novembre 2011

- 1) M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) M. Massimo RASCHELLA a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
- 4) M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BENARES S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011154877/20.

(110180691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.189.

En date du 20 octobre 2011, les administrateurs ont décidé de:

- transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011,
- transférer l'adresse professionnelle d'Alan Dundon, et de Géraldine Schmit, Administrateurs, au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154277/14.

(110179717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Bel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.419.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 24/02/2011 no L110033659) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154280/11.

(110179760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Orviato S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.188.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mars 2011

Quatrième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social

au 9, Rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Claude SCHMITZ, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 3 mars 2011 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 3 mars 2011 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORVIETO S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011155161/29.

(110180372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

BTG Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.277.

Il résulte des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010 que:

1. les mandats des administrateurs suivants ont été reconduits pour une période de six ans:

- M. Bernard Grutman, résidant à, rue Longue Haie, 31, B-4650 Grand-Rechain;

- La société anonyme Les Résidences SA, avec siège social à, 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le n° B35243, représentée par M. Louis-Marie Piron, résidant à, Frêne, 5, B-6852 Opont;

2. M. Sébastien Grutman, résidant à, rue de la Moinerie, 45, B-4800 Petit-Rechain a été appelé à la fonction d'administrateur de la société pour une période de six ans;

3. le mandat de commissaire aux comptes de M. Jean-Michel Dangis, résidant à, 41/1, chaussée de Namur, B-6840 Neufchâteau, a été reconduit pour une période de six ans.

Tous les mandats ainsi confiés commencent le 19 mai 2010 pour venir à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, que M. Bernard Grutman a été nommé administrateur délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle. Le mandat ainsi confié commence le 19 mai 2010 pour venir à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Hobscheid, le 15 novembre 2011.

Pour la société
Jean-Michel Dangis
Commissaire

Référence de publication: 2011155454/27.

(110180730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.640,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.981.

EXTRAIT

En date du 18 octobre 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur William Louis Yde III, avec adresse au N.laSalle Street, Suite 5600, Chicago, IL 60654, Unites States d'Amerique est élu nouveau gérant A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Sonja Esther Van der Chijs, avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154436/16.

(110180248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Bellizzi Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 138.676.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011154281/14.

(110179869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Hess Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 150.740.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.332.

Protokoll zur ausserordentlichen Generalversammlung

Datum: Freitag, 24. Juni 2011

Zeit: 1200 AM

Ort: Hess Family Estates Ltd, 4 Hohle Gasse, 3097 Liebefeld, Switzerland

Teilnehmer:

Donald M. Hess, Chairman of Hess Holding S.A.

Dr. Lee Williams, Vice Chairman of Hess Holding S.A.

Dr. Eveline Saupper, Board Member of Hess Holding S.A.

Lucas Schlageter, Secretary

AUSZUG:

1. Wahlen

Wahl eines neuen Mitglieds des Verwaltungsrates

Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Wahl von Christoph J. Ehrbar (Adresse: Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld, Schweiz) als neues Mitglied des Verwaltungsrates für die Hess Holding SA in Luxembourg ab dem 1. Juli 2011.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates. Christoph J. Ehrbar wurde als neues Mitglied des Verwaltungsrates der Hess Holding SA in Luxembourg von der Generalversammlung gewählt.

Liebefeld, den 24. Juni 2011.

Donald M. Hess / Dr. Lee Williams

Chairman of the Board / Vice Chairman of the Board

Référence de publication: 2011155464/29.

(110180558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**ITACA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Itaca Finance S.A.).**

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.507.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Itaca Finance S.A." (the "Company"), a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.507, incorporated by a notarial deed enacted on 7 June 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044 page 98066 of 2 September 2011.

There appeared

ITACA HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42 Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Fanny MARX, employee, residing professionally in Luxembourg, 42, rue de la Vallée by virtue a proxy delivered to her.

Said proxy signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

The appearing, acting in its capacity of Sole Shareholder, has taken, based on the agenda submitted to it, the following resolutions:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the legal form of the Company from a public limited company ("Société anonyme") into a private company with limited liability ("Société à responsabilité limitée") with effect as from 14 October 2011 (the "Conversion").

Third resolution:

It is resolved further to the change of legal form mentioned above and to amend and restate the articles of association of the Company in order to make them compliant with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "Société à responsabilité limitée" and to approve the following version of the articles of association of the Company, which terms are as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including up-stream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ITACA Finance S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The corporate capital is fixed at EUR 150,000,- (ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO) divided into 150,000 (ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND) shares of EUR 1 (ONE EURO) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Friday of May at 1.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution:

It is further resolved that the current directors of the Company, being

- (i) Mr Hervé HAUTIN, born in Bourges (France) on 12 September 1962, residing at F-78800 Houilles, 40, rue Desaix
- (ii) VALON S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B-63.143, and
- (iii) LANNAGE S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B.63.130

who have expressly confirmed the same through a specific letter of confirmation, shall continue their mandate acting as managers of the Company upon its conversion into a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), i.e. from 14 October 2011 and for an undetermined duration.

Fifth resolution:

It is finally resolved that the current statutory auditor of the Company, being AUDIT TRUST S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B.63.115, who has expressly confirmed the same through a specific letter of confirmation, shall continue his mandate acting as independent auditor of the Company upon its conversion into a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), i.e. from 14 October 2011 and for an undetermined duration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with its conversion from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, have been estimated at about EUR 1,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary, by her name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale de l'actionnaire unique de "Itaca Finance S.A." (la "Société"), une "société anonyme" luxembourgeoise, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.507, constituée par un acte notarié du 7 juin 2011, publiée au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044 page 98066 du 2 septembre 2011.

A Comparu:

ITACA HOLDCO S.à r.l., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 42 Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Fanny MARX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Ensuite la comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a sur base de l'ordre du jour, pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant pour de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée avec date effective au 14 Octobre 2011 (la «Conversion»).

Troisième résolution:

Il est décidé suite au changement de forme sociale mentionné ci-dessus de modifier et refondre les statuts de la Société afin de les rendre conforme avec les lois du Grand-duché de Luxembourg relatives aux sociétés à responsabilité limitée et d'approuver la présente version des statuts de la Société, dont les termes son reproduits ci-dessous.

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ITACA Finance S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à 150.000,- EUR (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) divisé en 150.000 (CENT CINQUANTE MILLE) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d' 1,- EUR (UN EURO).

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de mai à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi».

Quatrième résolution:

Il est en outre décidé que les administrateurs actuels de la Société, soit

- (i) M. Hervé HAUTIN, né à Bourges le 12 septembre 1962, demeurant à F-78800 Houilles, 40, rue Desaix
- (ii) VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B-63.143 et
- (iii) LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B-63.130

tel qu'ils l'ont expressément confirmé dans une lettre spéciale de confirmation, continueront à exercer leur mandat en tant que gérants de la Société dès sa conversion en société à responsabilité limitée, à savoir à compter du 14 octobre 2011 et pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution:

Il est en enfin décidé que le commissaire aux comptes actuel de la Société, soit AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B-63.115, tel qu'il l'a expressément confirmé dans une lettre spéciale de confirmation, continuera à exercer son mandat en tant que réviseur d'entreprises de la Société dès sa conversion en société à responsabilité limitée, à savoir à compter du 14 octobre 2011 et pour une durée indéterminée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec sa conversion de société anonyme en société à responsabilité limitée, ont été estimés à 1.200,- EUR.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la comparante, connue du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Fanny MARX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2011. Relation GRE/2011/3721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153163/281.

(110178276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Bifund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154283/10.

(110179935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Bla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.521.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154284/10.

(110179601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Bourkel, Pavon & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 49.018.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154286/10.

(110179609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.913.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.143.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 novembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions de MM. Kuy Ly Ang et Pierre Lalonde de leurs fonctions respectives de gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

- (i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg;
 - (ii) Mme Rita-Rose Gagné, avocate, résidant à 715 Upper Roslyn, Westmount, QC H3Y 1J2, Canada; et
 - (iii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.
- En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paunsdorf/Zwickau Arcaden S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011155167/24.

(110180794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

BSG Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.505.

—
En date du 30 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'associé unique constate qu'Alan Dundon et Géraldine Schmit, Gérants, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154290/14.

(110179718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.013.

—
Protokoll zur ausserordentlichen Generalversammlung

Datum: Freitag, 24. Juni 2011

Zeit: 1130 AM

Ort: Hess Family Estates Ltd, 4 Hohle Gasse, 3097 Liebfeld, Switzerland

Teilnehmer:

Donald M. Hess, Chairman of Hess Collection S.A.

Dr. Lee Williams, Vice Chairman of Hess Collection S.A.

Dr. Eveline Saupper, Board Member of Hess Collection S.A.

Lucas Schlageter, Secretary

148416

AUSZUG:

1. Wahlen

Wahl eines neuen Mitglieds des Verwaltungsrates

Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Wahl von Christoph J. Ehrbar (Adresse: Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld, Schweiz) als neues Mitglied des Verwaltungsrates für die Hess Collection SA in Luxembourg ab dem 1. Juli 2011.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates. Christoph J. Ehrbar wurde als neues Mitglied des Verwaltungsrates der Hess Collection SA in Luxembourg von der Generalversammlung gewählt.

Liebefeld, den 24. Juni 2011.

Donald M. Hess / Dr. Lee Williams

Chairman of the Board / Vice Chairman of the Board

Référence de publication: 2011155466/28.

(110180553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Buro Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154292/9.

(110180098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 2 novembre 2011

En date du 2 novembre 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes:

- * Monsieur Gianfelice ROCCA, administrateur
- * Monsieur Roberto BONATTI, administrateur
- * Monsieur Paolo ROCCA, administrateur
- * Monsieur Guido Rodolfo BONATTI, administrateur
- * Monsieur Marco DRAGO, administrateur
- * Monsieur Vincenzo FIGUS, administrateur
- * Monsieur Bruno MARCHETTINI, administrateur
- * Monsieur Andres PINEYRO, administrateur
- * Monsieur Lodovico Andrea Palu ROCCA, administrateur
- * Monsieur Giovanni SARDAGNA, administrateur
- * Monsieur Alberto VALSECCHI, administrateur
- * Monsieur Roberto Caiuby VIDIGAL, administrateur

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé:

- * PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SAN FAUSTIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2011155227/30.

(110180405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.
